



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le 10 février 2026 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 791 548, chemin des Chutes, Zone H-2

Nature et effet :

- Régulariser le frontage au chemin d'un terrain résidentiel d'une largeur de 22,89 mètres alors que l'article 4.3.2 du règlement de lotissement #583 stipule qu'un terrain résidentiel doit avoir un frontage au chemin d'une largeur minimale de 50 mètres.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21^{ème} jour de janvier 2026

**Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier**